

# Rentrée 2018: lutter et résister!

Les déclarations du gouvernement de ces derniers mois annoncent **une guerre sans merci contre les plus modestes, les familles, les retraités, les fonctionnaires, les étudiants, contre l'ensemble du monde du travail**. Cette politique vise à la destruction de notre modèle social. Elle favorise l'explosion des inégalités en même temps que la casse de nos droits et garanties collectives.

## Non à la retraite par points, maintien du code des pensions !

Après trois ans de **blocage des pensions**, une année 2018 sans aucune augmentation et la hausse de la CSG, le Premier ministre annonce une hausse des pensions de 0,3 % en 2019 et en 2020... pour un taux d'inflation mesuré par l'INSEE de 2,3 % sur les douze derniers mois ! Le projet de réforme des retraites « par points » aboutirait à une diminution des pensions et à un nouveau recul de l'âge de départ. Une mobilisation de masse reste indispensable pour imposer les revendications de la CGT : **le refus de la retraite par points, le maintien de tous les régimes de retraite dont le code des pensions civiles et militaires, l'indexation automatique des pensions sur l'évolution des salaires au contraire de leur soumission au bon vouloir du gouvernement**.



## CAP22: nouvelles attaques contre les statuts et la Fonction publique

Toujours au service des premiers de cordées, l'objectif du gouvernement reste le même: alimenter, grâce aux richesses créées par les travailleuses et les travailleurs, les places boursières mondiales qui affichent des performances record et nourrir les dividendes qui atteignent des sommets. **Tous les services publics**, y compris l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, sont attaqués. Le rapport du « **Comité action publique 2022** » révélé en juillet suggère qu'après la casse du droit du travail (privé), ce soit le statut des fonctionnaires et agents publics qui soit remis en question. Il préconise notamment des **mesures de régression sociale graves** telles que la fin de l'emploi pérenne ou l'abandon du point d'indice comme base des salaires.

## CAP22 : les préconisations pour l'ESR



Pour notre secteur, le rapport du comité confirme **l'imprévision de l'augmentation des effectifs étudiants et la faiblesse de la dépense par étudiant** dans notre pays. Les auteurs du rapport regrettent que le système actuel d'attribution des subventions à la recherche et l'enseignement supérieur ne soient pas plus **assujettis « à la performance » et à « l'atteinte d'objectifs ou de résultats »**. Parmi les propositions faites : l'accroissement de l'autonomie des établissements, l'encadrement de leur activité par le contrat, l'augmentation de leurs ressources propres y compris par la libéralisation des droits d'inscription, une diversification accrue des établissements en vue de leur mise en concurrence selon une classification distinguant ceux qui ont une vocation régionale, nationale ou internationale, la dilapidation du patrimoine national avec le transfert de l'ensemble du patrimoine immobilier aux établissements, une gestion plus libérale (c'est-à-dire affranchie du

statut) des enseignant·es-chercheur·es, la modernisation des méthodes pédagogiques, une gestion nationale des flux « étudiants » par une orientation plus stricte, un financement au résultat et l'ajustement de la recherche sur les spécialisations régionales.

### CAP22 : développer encore la précarité

Tout au long de l'été, l'affaire Benalla a démontré que le recours aux non titulaires dans la fonction publique autorise, voire encourage, des dérives graves et des faits inacceptables. Le pouvoir en place qui a imposé au parlement des amendements ouvrant tous les postes de direction aux contractuels n'a aucun scrupule à développer une **précarité inique et insupportable**.

### Annnonce de fusion des académies

Pendant l'été, les ministères de l'Éducation nationale (MEN) et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI) ont annoncé la fusion des académies pour les calquer sur les périmètres des nouvelles régions : on passerait à marche forcée à 13 académies régionales d'ici début 2020. Pour les personnels des rectorats, les conséquences d'une telle restructuration seraient des **mobilités forcées**, géographiques (déménager) ou fonctionnelles (changer de métier), des **harmonisations vers le bas** (primes ou temps de travail), des **mutualisations** (baisse du nombre de postes) et au final la **dégradation des conditions de travail**. Pour les personnels (AENES, ITRF, enseignant.es...), de graves menaces pèsent sur leur gestion académique (mobilité, recrutement, etc.). L'annonce de 1800 suppressions de postes par le MEN augure de restructurations très difficiles.

Voir [notre dossier](#).

### ESPE : nouvelle attaque contre la formation des enseignant·es

Les Ministères EN et ESR veulent réformer la formation des enseignant.es et les Écoles supérieures du professorat et de l'Éducation (ESPE). Conformément aux méthodes du gouvernement, aucune annonce officielle précise n'a été faite, aucun texte n'a été présenté aux représentants des salarié.es. Toutefois, les personnels et les étudiant.es qui ne peuvent qu'être inquiets quant aux [les éléments qui ont fuité](#), ont commencé à en discuter collectivement pour élaborer les revendications : enseigner est un métier qui s'apprend, voir notre [4 pages](#).

## Nouveau « référentiel métier » des EC : contre le statut

Parallèlement, le **nouveau référentiel métier de l'enseignant-e-chercheur-e**, rebaptisé « **Repères pour l'exercice du métier** », **cible l'indépendance et le statut des enseignant-es-chercheur-es**. Il élargit considérablement l'étendue des tâches que les EC sont susceptibles d'effectuer et il substitue à la logique de mission de service public une gouvernance fondée sur l'évaluation et la mise en concurrence des personnels. Le développement du recrutement d'enseignant-es contractuel-les qui accompagne ces transformations peut faire craindre la **mise en extinction du statut** d'enseignant-e-chercheur-e fonctionnaire titulaire.

## ParcourSup : « Interminable », « insoutenable », « traumatisant » ...



Le feuillet **ParcourSup**, a également alimenté les chroniques de l'été malgré les manipulations du Ministère et ses tentatives pour détourner l'attention des médias vers le prétendu coût (« près de 5 millions d'€ ! ») de la mobilisation étudiante et des personnels ce printemps. Le dernier épisode, toujours en cours, révèle une **situation pire que celle redoutée par la CGT** : au moment de la fermeture de la phase principale, le 5 septembre, sur 812 000 candidates et candidats inscrits sur la plate-forme au début de la procédure, près de 50 000 bacheliers ou étudiants en

réorientation attendent toujours une proposition (inactifs ou actifs sur la plate-forme mais sans proposition) et plus de 70 000 espéraient encore obtenir une meilleure formation que celle qu'ils avaient acceptée (ils ont répondu « oui » mais ont gardé d'autres vœux en attente). En augmentation permanente tout au long de l'été, le nombre des candidats qui ont quitté la plate-forme représente 22% des inscrits ! Contrairement aux déclarations non-étayées de la ministre, la non-hiérarchisation des vœux n'est pas un gage de liberté mais plutôt un **facteur d'angoisse** et, au bout du compte, d'**exclusion du service public d'enseignement supérieur et de recherche**.

Voir le [tract intersyndical](#)

Rappelons que les classes populaires sont les grandes sacrifiées de cette réforme. Les élèves en attente sont surreprésentés dans les établissements des quartiers populaires. La multiplicité des algorithmes locaux aux critères de sélection opaques, intégrant parfois les codes postaux des élèves, exacerbe de fait ce **tri social**. À travers le bilan de **ParcourSup**, la vraie réussite du gouvernement, ce sera : « moins d'inscrits dans le supérieur » ! Seuls 63% des candidats ont fini par valider ce qui leur était proposé. **Sacrifier les uns pour garantir le choix des premiers de cordée !**

## Avant-projet d'ordonnance sur les regroupements : nouvelle machine à broyer

Proposant d'associer établissements publics et privés dans des regroupements expérimentaux, de casser le statut des personnels mis à disposition de présidents potentiellement nommés à vie, de ne réserver qu'un tiers des sièges aux représentants des personnels dans les nouveaux CA, **l'avant-projet d'ordonnance sur les regroupements dans l'ESR**, rédigé en toute opacité pendant l'été et sans aucune consultation, vise à détruire le semblant de démocratie que connaissent encore nos établissements et à réduire à néant les missions de service public de l'ESR. **Concurrence, compétition, explosion des cadres nationaux, inégalités territoriales et gouvernance** lâchée aux personnalités extérieures, c'est le nouveau modèle d'université qu'on nous promet !

## Arrêté « Licence » : dérégulation des diplômes nationaux

Préparés pendant la mobilisation contre la loi ORE du printemps, présentés aux organisations syndicales fin juin et au CNESER le 9 juillet, parus au JO le 7 août, les arrêtés « Licence » et « Cadre national des formations » ne font qu'amplifier une fois de plus la **dérégulation** :

- **Suppression du seuil de 1 500 heures** d'enseignement permettant de réduire les coûts des formations de masse en diminuant l'encadrement tout en le maintenant ou l'augmentant pour les filières d'« excellence » bénéficiant de dotations exceptionnelles.
- **Instauration de la logique des blocs de compétences et de connaissances**, mise en place de **parcours personnalisés et individualisés** faisant exploser le cadre national des diplômes.

[Voir notre communiqué.](#)

Cette année encore, seule une **mobilisation large et unitaire** nous permettra d'obtenir le retrait de ces textes et l'ouverture de négociations pour garantir et conforter le **cadre national des contenus, des modalités et de la répartition des volumes horaires de formation**, le maintien du plancher des 1 500 heures de formation en présentiel, le rejet de la logique des blocs de compétences et le maintien de droits étudiants identiques sur tout le territoire.

## Une rentrée sociale offensive avec la CGT

La CGT FERC Sup continuera à exiger l'ouverture massive immédiate des places supplémentaires nécessaires en licence pour satisfaire toutes les demandes des élèves, l'abrogation de la loi ORE et la suppression de la plateforme *ParcourSup*, conditions indispensables pour garantir le **libre accès de chacune et chacun à des études supérieures dans la formation et l'établissement de son choix**.

Notre Union nationale défendra aussi sans faiblir les **statuts et garanties collectives de tous les personnels titulaires et contractuels**, dont le travail de plus en plus contraint et empêché permet aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche de remplir la mission de service public qui leur est assignée.

Retraites par points, CAP22, ESPE, fusion des académies, arrêtés licence, loi ORE et *ParcourSup*, gel du point d'indice... Les attaques du gouvernement sont nombreuses.

**Ensemble, réagissons!**

**La CGT FERC Sup appelle les personnels à participer massivement à la mobilisation du 9 octobre.**



Montreuil, le 19 septembre 2018